



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20180619-2018DEL38-DE

Date de la convocation  
12.06.2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 18/38

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mmes GONZALES, THUEL, Mrs, GALINIE, PEYRONIE; Mme KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

**Absents** : Mme BABAUX procuration à Mme TAFELSKI  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL

**Secrétaire** : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

**SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES  
2018 - 02**

DECIDE d'octroyer :

- ✓ à la coopérative de l'école René Rouquier, une subvention exceptionnelle d'un montant de **120€** liée à la mise en œuvre du projet biodiversité porté par la classe de CP.
- ✓ à la coopérative de l'école élémentaire Marie Curie, une subvention exceptionnelle d'un montant de **470 €** liée à la mise en œuvre du projet arts plastiques " Transparence et transformation de la matière" porté par les classe de CP et CP/CE1.
- ✓ à la coopérative de l'école maternelle Louisa Paulin, une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 080 €** liée à la mise en œuvre du projet arts visuel "Matériaux et volumes", porté par les trois classes de maternelle.
- ✓ à l'association LO CAPIAL une subvention exceptionnelle d'un montant de **250 €** pour l'organisation des Forgeronettes,
- ✓ à l'OMEPS de Saint-Juéry, une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 000 €** pour l'organisation de la bodega de la fête de la musique
- ✓ à l'OMEPS de Saint-Juéry, une subvention exceptionnelle d'un montant de **350,40 €** pour la participation à l'organisation du challenge Pierre ASTIER
- ✓ au club de rugby SJAOXV, une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €** pour l'organisation des 110 ans du club,

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 27 juin 2018  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

